

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00234

Numéro SIREN : 829 073 493

Nom ou dénomination : 2MH

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2020 sous le numéro de dépôt 3019

Greffe du tribunal de commerce de Montauban



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/3019

Déposant :

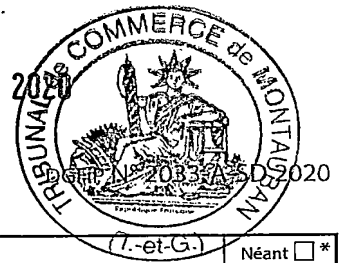
Nom/dénomination : 2MH

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 829 073 493

N° gestion : 2017 B 00234





Désignation de l'entreprise		2MH		Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise		140 AVENUE DE NEGREPESSE 82000 MONTAUBAN						
SIRET		8 2 9 0 7 3 4 9 3 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		[1 2]		Durée de l'exercice précédent * [1 2]				
				Exercice N clos le [3 1 1 2 0 1 9]				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2				
				Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012			
		Autres *		014	016			
	Immobilisations corporelles *			028	030			
	Immobilisations financières * (1)			040	042			
		Total I (5)		044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052			
		Marchandises *		060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070			
		Autres * (3)		072	62 753	074	62 753	
	Valeurs mobilières de placement				080	082		
	Disponibilités				084	156 155	086	156 155
	Charges constatées d'avance *				092	094		
			Total II		096	218 908	098	218 908
			Total général (I + II)		110	218 908	112	218 908
PASSIF				Exercice N 1		NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000		
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126	100		
	Réserves réglementées *				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131	2 828		
	Report à nouveau				134			
	Résultat de l'exercice				136	147 104		
	Provisions réglementées				140			
			Total I		142	151 033		
			Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	49 486		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	350		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	15 540		
	Produits constatés d'avance				174			
			Total III		176	67 875		
		Total général (I + II + III)		180	218 908			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	27 503	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	252 675	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



sh

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2MH		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		Néant <input type="checkbox"/> *					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										13,11,2020							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209				210								
	Production vendue	Biens			215				214								
		Services *			217				218								
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222				
	Production immobilisée *												224				
	Subventions d'exploitations reçues												226				
Autres produits												230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234				
	Variation de stocks (marchandises) *												236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *												240				
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)										242		1 550		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)										243		433		
	Rémunérations du personnel *												250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252				
	Dotations aux amortissements *												254				
	Dotations aux provisions												256				
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262							
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation (II)										264		1 983					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270		(1 983)					
Produits financiers (III)		280		72				Charges financières (V)		294		1 265					
Produits exceptionnels (IV)												290		252 865			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)												306		2 250			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (1 + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310		147 104					
B - RÉSULTAT FISCAL										312		147 104		314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles												318				
	Provisions non déductibles *												322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)												324		2 250		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248				330		18 321				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 septies D))		249				251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997				
	Entreprises nouvelles (44. sexties)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)		987				342						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexties A)		989										
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)		138										
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)		990										
	ZFANG 44. quaterdecies		345		Investissements outre-mer		344										
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sextdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993										
	Créance due au report en arrière du déficit												346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)												655				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645				350		152 675				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648											
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		15 000		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *												356					
Déficits antérieurs reposables *																	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		15 000		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.



Signature

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ZMH Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	100 000	482		484	100 000	486					
TOTAL		490	100 000	492		494	100 000	496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
Autres titres imm					
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % Ⓐ	15 % ou 12,8 % Ⓒ
1	100 000		100 000	252 675		152 675	
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578 100 000	580	582 100 000	584 252 675	586	587 152 675	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583 594	595
TOTAL					596	585 597	599 152 675

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



Signature

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2MH					Néant <input type="checkbox"/> *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666					
TOTAL		680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700	705								
Terrains	710	715								
Constructions	720	725								
Inst. techniques mat. et outillage	730	735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745								
Matériel de transport	750	755								
Autres immobilisations corporelles	760	765								
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780		
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995			
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996			
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			960							
Total des déficits restant à reporter			970							
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI					325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380					
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326					
N° du centre de gestion agréé					388					
Montant de la TVA collectée					374					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378					231
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397					

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préliminaire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N(1)-SD.



sho

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le SIREN
 Dénomination de l'entreprise
 Adresse (voie)
 Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables - janvier 2020 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Signature

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

Exercice clos le 31/12/2019

SIREN 829073493

Dénomination de l'entreprise 2MH

Adresse (voie) 140 AVENUE DE NEGREPELISSE

Code postal 82000 Ville MONTAUBAN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

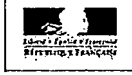
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



sh



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SIPME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0-B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
20R 140 AVENUE DE NEGREPELISSE 82000 MONTAUBAN					
SIRET 8 2 9 0 7 3 4 9 3 0 0 0 1 9			Mél :		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées		Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28%		Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	15 000	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values					
	PV à long terme imposables à 15%				
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV Imposables à 19%		
			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de reconstruction de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS / CBC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre					
Nom / Adresse			N°		
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
Nom / Adresse			N°		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom / Adresse		
			N°		

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des flasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CABINET MICHEL EXPERTISE COMPTABLE 8 RUE DES PRIMEURS MARCHE-GARE B.P. 31 82000 MONTAUBAN CEDEX Tél: 0660556404			Tél:		
CGA/OMGA: [] Viseur conventionné: [] (Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 28052020 Lieu: MONTAUBAN		
			Qualité et nom du signataire: Président MICHEL LAURENT		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature:		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la flasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).



sho

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

I REMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
LAURENT MICHEL Président	100	2019					
400 AVENUE DE BEAUSOLEIL 82000 MONTAUBAN							

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.



2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À soustraire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imposé au le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

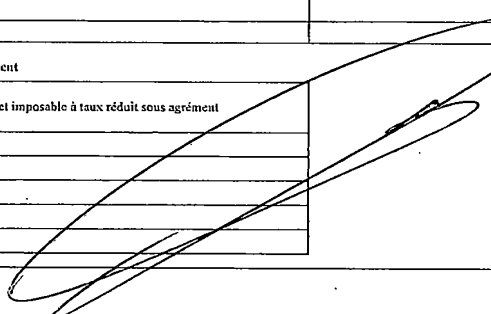
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total	

SAGE Expert-comptable Janvier 2020 - Etude préparatoire.




sh

2MH

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 140 AV DE NEGREPELISSE

82000 MONTAUBAN

RCS : MONTAUBAN 829 073 493

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,

Le 24 juin

A 20 heures 00,

L'associé unique de 2MH, société par actions simplifiée, au capital de 1.000 €, divisé en 100 parts de 10€ chacune, a tenu une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social.

Est présent :

- Laurent MICHEL, propriétaire de 100 parts sociales,

seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent MICHEL, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau :

- une copie de la lettre de convocation,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019,
- le rapport de gestion,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la présidence, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 147 104 € affecté comme suit :

Origines du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice : 147 104 €

Affectation proposée :

Affectation en autres réserves : 147 104 €

Total : 147 104 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les distributions de dividende qui ont été effectuées au cours des trois derniers exercices, soit :

Exercice	Dividendes	Avoir fiscal	Eligible à réfaction (Art. 158-3-2 du CGI)	Non éligible à la réfaction (Art. 158-3-2 du CGI)
2016	0			
2017	0			
2018	0			



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucunes conventions n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidence déclare la séance levée à 20 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant associé,

